



Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLÉE DE L'OGNON

SEANCE DU 31 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 31 mars à 20h00 le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick OUDOT,

Date de convocations : 11/03/2016

Affichage le : 11/03/2016

Présents : Gaëtan Roch. Marie-Laure Lambert. Roland Domartin. Jean-François Cercley. Christian Buffet. Alain Charles. Joëlle Dupont. André Auriere. Gérard Faivre. Stéphane Girardin. Fabrice André. Michel Clausse. Alexandre Girard. Michaël Cramponne. Jean-Jacques Noël. Sylvette Poigeaut. Gilles Bertin. Suzanne Huot. Patrick Oudot. Marcel Grand. Vincent Palmero. Dominique Mahon. Pascal Chatelain. Christian Lamoureux. Jérémy Rondot. Jean-Louis Raguin. Arnaud Membre. Bernard Vincent. Pierre Beuraud. Eric Gamet. Florence Deforet. Bernard Boulanger. Joël Michaud. Pascal Lafaille. Laurent Tournier. Bernard Brulet. Pascal Ducret. Luc Marchal. Jean-François Pelot. Hervé Dufay. Christian Leroy. Denis Dubillard. Jacqueline Coppo. Hubert Folin. Philippe Blondeau. Gilles Laviez. Edwige Eme. Maurice Fassenet. Catherine Lind. Thierry Maire du Poset. Michel Vienet. Claude Dallavalle. Bernard Jacoulet.

Absents excusés : Daniel Oudot. Sandrine Marion. Jean-Claude Hudelot. Christian Eymard.

Procurations : Bernard Dumont (donne pouvoir à Patrick Oudot). Gilles Ory (donne pouvoir à Gérard Faivre). Patrice Cuenot (donne pouvoir à Patrick Meutelet). Bernard Graveret (donne pouvoir à Jean-Jacques Noël). Jean-Bernard Lecomte (donne pouvoir à François Cercley). Sébastien Fleury (donne pouvoir à Marie-Laure Lambert). Michel Maurice (donne pouvoir à Pascal Lafaille). Michèle Durand Migeon (donne pouvoir à Bernard Vincent). Didier Cabestant (donne pouvoir à Bernard Boulanger). Yves Krattinger (donne pouvoir à Maurice Fassenet). Annick Jacquemet (donne pouvoir à Thierry Maire du Poset).

Absents : Marie-Josée Mafredi. Anthony Troutier. Daniel Gruet. Etienne Vuillier. Thierry Lairon. Didier Jacquot. Sylvain Picard. Guillaume Ballot. Dominique Bideaux. Pascal Guillemin Laborne. Sonia Blanchot. Bernard Girard. Philippe Pernot. Michel Mouillet. Anthony Desmousseaux. Christian Fourot. Pascal Bonvalot. Colette Beaupretre. André Jeune. Sabrina Fleurot.

Suppléants présents : Patrick Meutelet. Patrice Ducret. Sophie Guillaume.

Nombre de voix en exercice : 86

Nombre de voix présente : 54

Nombre de voix représentées : 65

ORDRE DU JOUR

- ↳ Nomination secrétaire de séance.
- ↳ Compte Administratif 2015 et affectation de résultat Budget principal
- ↳ Budget principal 2016.
- ↳ Compte Administratif 2015 et affectation de résultat Budget annexe
- ↳ Participation de fonctionnement 2016
- ↳ Etudes géologiques, géotechniques et hydrogéologiques microcentrale
- ↳ Chantiers Départementaux CDEI plus présentation
- ↳ Programme travaux 2016
- ↳ Questions diverses

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical

Rapporteur, Monsieur Patrick OUDOT, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Patrick OUDOT :

- ouvre la séance du Comité Syndical,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- nomme Pascal LAFAILLE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 8 octobre 2015.

Objet : Compte Administratif 2015 et affectation de résultat Budget principal

Le Président présente le Compte Administratif 2015 aux membres du Comité Syndical.

Le Président s'étant retiré des débats, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2015, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	400 031.57	1 096 184.05
Recettes	375 993.60	684 341.38
Déficit	- 24 037.97	Déficit - 411 842.67

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/solde d'exécution N-1	Résultat solde	Restes à réaliser dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	400 031.57	375 993.60	160 171.17	136 133.20			136 133.20
Investissement	1 096 184.05	684 341.38	268 525.45	-143 317.22	77 684.00	151 017.00	-69 984.22
TOTAL	1496 215.62	1 060 334.98	428 696.62	-7 184.02			66 148.98

Se prononçant sur l'affectation du résultat, le Comité Syndical constate :

1) un déficit de fonctionnement de	-24 037.97
Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté :	160 171.17
Soit un excédent global de fonctionnement de	136 133.20 €

2) un déficit d'investissement de	-411 842.67
Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté	268 525.45
Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement recettes	151 017.00
Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement dépenses	77 684.00
Soit un déficit global d'investissement de	-69 984.22 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

- au compte 1068 (recette excédent fonctionnement) pour la somme de 69 984.22 €
- au compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) pour la somme de 143 317.22 €
- au compte 002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement) pour la somme de 66 148.98 €

Objet : Budget 2016

Le Président présente le Budget Primitif 2016 à l'Assemblée, à savoir :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	509 353.00	509 353.00
Investissement	1 117 408.00	1 117 408.00

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu adopte à l'unanimité:

- le budget 2016

Objet : Compte Administratif 2015 et affectation de résultat Budget Annexe Microcentrale

Le Président présente le Compte Administratif 2014 aux membres du Comité Syndical.

Le Président s'étant retiré des débats, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2015, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0	16 889.75
Recettes	0	37 581.36
	0	Excédent 20 691.61

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/solde d'exécution N-1	Résultat solde	Restes à réaliser dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	0	0	0	0			0
Investissement	16 889.75	37 581.36	0	20 691.61	32 818.25	12 126.64	0
TOTAL	16 889.75	37 581.36	0	20 691.61			0

Se prononçant sur l'affectation du résultat, le Comité Syndical constate :

1) un excédent d'investissement de 20 691.61

Le Comité Syndical décide à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

- au compte 001(solde d'exécution d'investissement reporté) pour la somme de 20 691.61 €

Objet : Budget annexe 2016

Le Président présente le Budget Primitif 2016 Annexe à l'Assemblée, à savoir :

	Dépenses HT	Recettes HT
Fonctionnement	1 688.98	3 758.14
Investissement	46 508.00	46 508.00

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu adopte à l'unanimité:

- le budget annexe 2016

Objet : Participation de fonctionnement 2016

Suite à la commission finances et travaux, il a été décidé d'augmenter de 3% la participation de fonctionnement des communes. Rappel, le potentiel fiscal et le nombre d'habitants sont mis à jour tous les trois ans, cette année le potentiel fiscal du Département de la Haute-Saône a diminué, ce qui vaut une baisse de cotisation pour les communes dans le 70, et à l'inverse le potentiel fiscal du Doubs a augmenté, ce qui vaut une hausse de cotisation pour les communes du 25.

La participation au fonctionnement 2016, se décompose comme suit :

- participation des communes : 123 705 €.
- participation des Départements :
 - * Doubs : 41 000 €
 - * Haute Saône : 47 736 €
 - * Jura 9 547 €

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, à l'unanimité :

- Adopte cette proposition
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette proposition

Objet : Etudes géologiques, géotechniques et hydrogéologiques microcentrale Marnay

Suite aux études faites par le Cabinet Naldéo pour la faisabilité du projet microcentrale à Marnay, et pour la poursuite de ces études, il y a lieu de réaliser des études géologiques, géotechniques et hydrogéologiques, afin de choisir le type de turbine.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE EST
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce projet

Objet : Convention Chantiers Départementaux

Le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'il y a lieu de préparer les chantiers de travaux pour le traitement de la végétation ainsi que pour l'enlèvement d'embranchements suite au programme de travaux d'entretien prévus.

En fonction des travaux à réaliser, le nombre de jours d'intervention est fixé à 100 jours jusqu'au vote du budget de l'année 2017.

Il rappelle aux membres du Comité, que cette opération est subventionnée à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- De retenir l'Association des Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI),
- Autorise le Président à signer la convention pour une durée de 100 jours pour l'année 2016 et jusqu'au vote du budget 2017.
- Autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide financière.

Un diaporama des travaux réalisés par les chantiers départementaux a été présenté par un chef d'équipe du CDEI, avec des explications de fonctionnement.

Objet : Programme travaux 2016

Fravères :

Dans le cadre du nouveau programme du Contrat rivière :

Ces travaux favoriseront le développement de la végétation hélophytique et le fonctionnement hydraulique des sites améliorant la production du brochet (et des cyprinidés) ainsi que pour les insectes (odonates principalement).

Frayère de l'Abbaye d'Accey
 Frayère de Thuret le Mont
 Frayère Morte Jacquot
 Frayère de Mallans
 Frayère de Jallerange

Pagney

Dans le cadre du Contrat rivière sur le bassin versant de l'Ognon, il est programmé une cinquième tranche du plan de gestion de la gravière de PAGNEY.

Programme JUSSIE

Afin de résoudre le problème de la Jussie, plante très invasive, sur l'Ognon, un programme d'éradication est mis en place, car le pouvoir de colonisation de cette espèce est tel qu'elle peut conduire à des envahissements parfois très importants et en peu de temps

Ce programme sur une vingtaine de jours sera subventionné à 60% par l'Agence de l'Eau

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, adopte à l'unanimité ces propositions :

Autorise l'inscription au budget 2016 des crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations,
 Autorise le Président à effectuer la demande de subventions auprès des financeurs potentiels,
 Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès de la police de l'Eau
 Autorise le Président à signer tout document relatif à ce programme de travaux.

Une synthèse des travaux réalisés en 2015 a été présentée par un diaporama (Frayères Courchapon aval et amont, frayère de Cendrey, Gravière Pagney, Réseau des mares ENS, Réaméandrage Creux Bleu, Reprofilage Ile de Pagny, Passes à poissons Voray Geneuille, etc...)

Objet : Amortissements Subventions

Le Président rappelle que , conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupement de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Suite à la délibération du 26/10/2013, il y a lieu d'amortir les subventions comme suit :

Les durées d'amortissement des subventions transférables sont fixées pour chaque subvention par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- Subvention sur les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation seront amortis sur une durée maximale de 5 ans.
- Subvention sur les frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans.

Pour les autres subventions, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes.

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel	2 ans

Voiture	5 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	5 ans
Agencement et aménagement de terrain	20 ans
Agencement et aménagement de bâtiment	25 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- autorise le Président à signer tout document relatif à cette réglementation
- autorise le Président à amortir chaque subvention à partir du 1^{er} janvier 2016.

Objet : Acquisition terrain sur la commune de Geneuille

Le Président informe les membres du Comité qu'il a été destinataire d'une notification de l'article L.331-19 du code forestier, pour une proposition d'acquisition de terrain situé sur la commune de Geneuille, de la part du cabinet notarié de Rioz.

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du code forestier, et en qualité de propriétaire d'une parcelle boisée contigüe, le Syndicat bénéficie d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêt. Dans le but de gestion et préservation de la continuité écologique, il serait donc judicieux que le Syndicat se porte acquéreur des parcelles suivantes :

N° parcelles 0094 Section ZB, lieudit PRES AUX CHEVAUX pour une superficie de 45 ca

N° parcelles 0096 section ZB lieudit LES FRANOTS pour une superficie de 1ha 99 a70 ca

Donc pour une contenance totale de 2ha 00 a 15 ca, pour un montant de 5 003.75 € (cinq mille trois euros 75 centimes) auquel s'ajoute les frais notariés d'environ 1 600 € (mille six cent euros).

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette proposition
- Autorise le Président à effectuer la demande de subventions auprès des financeurs potentiels,
- Autorise l'inscription au budget 2016 des crédits nécessaires à cette opération

QUESTIONS DIVERSES

Châtillon le Duc : En date du 19/02/2016, le Syndicat a reçu un courrier de la Préfecture du Doubs, relatif au départ de la commune de Châtillon le Duc. Suite à la loi NOTRe, son indemnité de départ est devenue sans objet.

Épandage des boues de la station de Port Douvot :

Rappel : suite à l'arrêté du Maire de la Ville de Besançon, concernant l'organisation d'une enquête publique, relative à la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, liée au nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration du Port Douvot de Besançon, le Syndicat avait voté une motion portant sur deux points:

- mise en place de l'analyse des boues avant et après épandage
- non réalisation de l'épandage dans le lit majeur de l'Ognon.

Suite au rapport de la commission d'enquête publique, le Président donne lecture de la réponse faite à Mr le Préfet, dans laquelle, le Syndicat souhaite que les remarques et la motion soient considérées comme remarques pertinentes, et ne soient pas mis à la marge.

La séance est levée à 22h10 et a été suivie par une remise de médaille (vermeil) d'honneur régionale, départementale et communale à Mr le Directeur Technique.

Le Président,
Patrick OUDOT